



Interpellation : Échafaudage Bournot 33

Le groupe Socialiste du Locle demande à l'exécutif des renseignements concernant l'échafaudage de la rue Bournot 33.

Suite à l'incident survenu en août 2016 où une plaque en verre était tombée sur le trottoir à l'entrée du magasin Denner, des échafaudages ont été installés pour sécuriser la façade de cette tour.

Le Conseil communal peut-il renseigner la population locloise et le législatif si ces échafaudages sont désormais permanents puisque cela fait maintenant plus de 36 mois que ceux-ci sont installés ? Ou alors si la gérance projette de sécuriser de façon pérenne cette tour, et si c'est le cas, y a-t-il un délai ?

Le visuel de cet imposant échafaudage n'est pas des plus élégant et péjore notre centre-ville, voire même d'avantage.

La webcam installée au sommet de la tour Bournot 33 le rappelle même aux personnes ne se trouvant pas physiquement au Locle.

Si la gérance a comme projet le remplacement des plaques de couleur verte, est-ce que la Ville du Locle aurait un droit de regard sur la/les couleurs, de même que la technologie utilisée ?

Le CSEM à Neuchâtel est à la pointe concernant les panneaux solaires en couleur. Un partenariat avec le CSEM, la gérance et la Ville du Locle pourrait-il être envisagé et créé ? Ceci permettrait de devenir l'une des premières Ville en Suisse à posséder un bâtiment utilisant à grande échelle ce type de technologie de pointe ?

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Le Groupe Socialiste du Locle,
le 4 septembre 2019.